

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

##### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-77

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 5 février 2024, le projet de règlement numéro 01-279-77 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin de retirer les usages industriels présents dans la zone 0518 et de conserver uniquement les usages bureaux autorisés dans la zone 0816. »**

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **13 février 2023 à 18 h** au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, l'objet du présent projet de Règlement vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin :

- De créer la zone 0816;
- D'autoriser uniquement l'usage « bureau » pour permettre l'aménagement de bureaux administratifs de la Ville de Montréal.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire puisque qu'il vise un équipement collectif qui appartient à la Ville de Montréal conformément à l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., A-19.1).

Le projet de règlement est joint en annexe au présent avis et il est également disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Le projet de règlement est également joint en annexe du présent avis.

Fait à Montréal, ce 6 février 2024

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE  
RÈGLEMENT 01-279-77**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT ROSEMONT—PETITE-PATRIE (01-279)**

**VU** l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4);

**VU** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie décrète :

**1.** L'annexe A de ce règlement est modifiée :

1° le feuillet Z-2 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe A au présent règlement.

2° le feuillet U-2 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe B au présent règlement.

**ANNEXE A**

EXTRAIT DU FEUILLET Z-2 DU PLAN INTITULÉ « ZONES »

**ANNEXE B**

EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »



**ARRONDISSEMENT DE  
ROSEMONT-LA  
PETITE-PATRIE  
ANNEXE A – EXTRAIT DU  
FEUILLET Z-2  
DU PLAN INTITULÉ « ZONES »**

**DOSSIER 1238979001**  
**RÈGLEMENT 01-279-77**

**LÉGENDE**

-  Ajout d'une limite
-  Nouvelle zone prescrite
-  Bâtiment
-  Parc

1:950

**Échelle:**



Système de référence : MTM Zone 8 NAD83  
Source : Ville de Montréal

Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal** 

**Direction du développement du territoire  
et des études techniques**  
5650, rue D'Iberville - 2e étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3

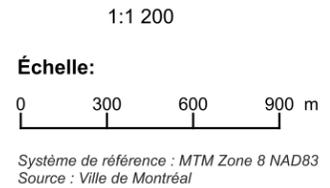


**ARRONDISSEMENT DE  
ROSEMONT-LA  
PETITE-PATRIE  
ANNEXE B – EXTRAIT DU  
FEUILLET U-2  
DU PLAN INTITULÉ « USAGES  
PRESCRITS »**

**DOSSIER 1238979001  
RÈGLEMENT 01-279-77**

**LÉGENDE**

-  Ajout d'une limite
-  C.2C:32 Nouvelle catégorie d'usage prescrit
-  Bâtiment
-  Parc



Rosemont  
La Petite-Patrie  
**Montréal** 

**Direction du développement du territoire  
et des études techniques**  
5650, rue D'Iberville - 2e étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3